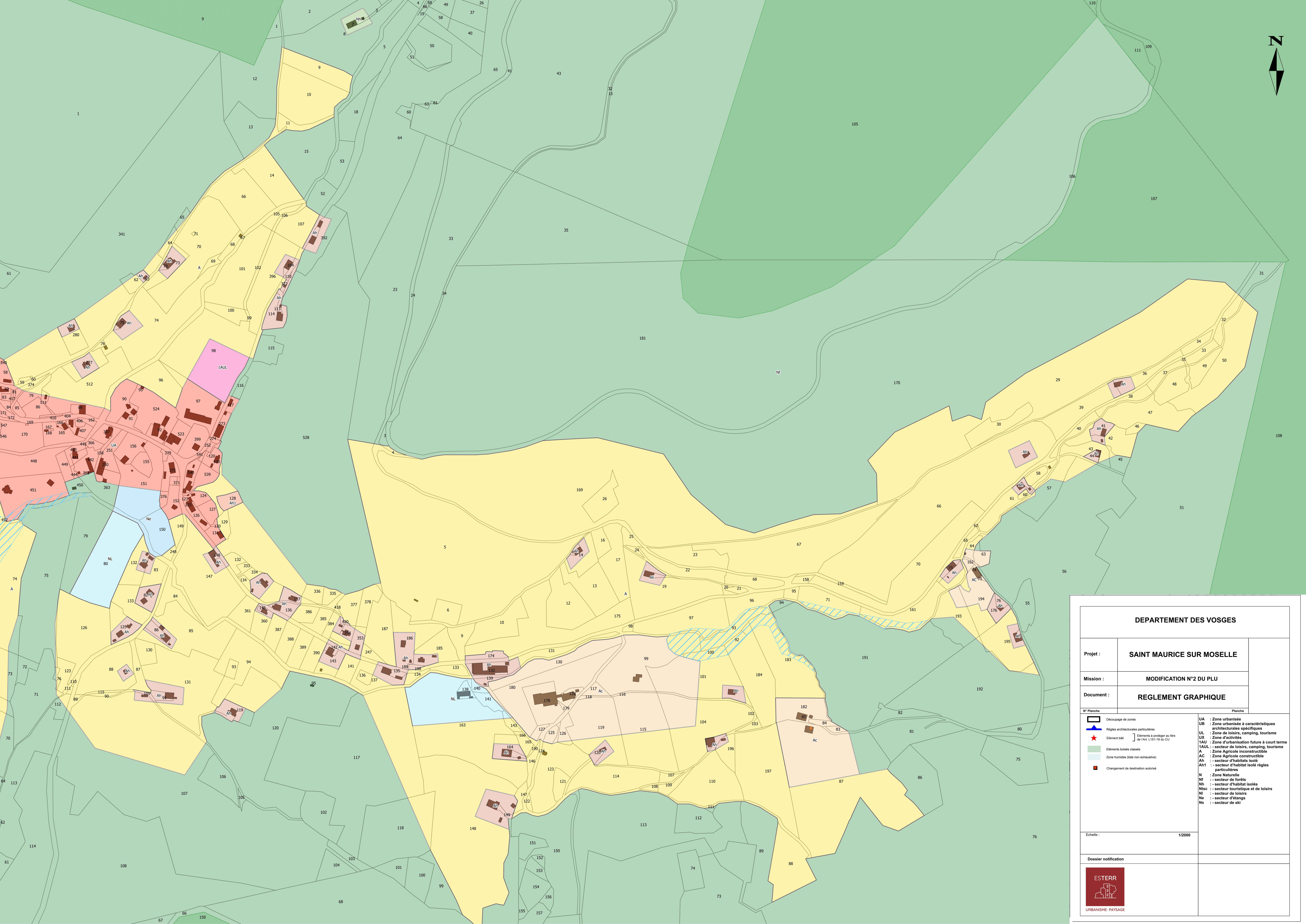


DEPARTEMENT DES VOSGES	
Projet :	SAINT MAURICE SUR MOSELLE
Mission :	MODIFICATION N°2 DU PLU
Document :	REGLEMENT GRAPHIQUE
N° Planche	Planche
 Découpage de zones	UA : Zone urbanisée
 Règles architecturales particulières	UB : Zone urbanisée à caractéristiques architecturales spécifiques
 Elément bâti	UL : Zone de loisirs, camping, tourisme
 Elément à protéger au titre de l'Art. L151-10 du CU	UX : Zone d'activités
 Eléments bâtis classés	1AU : Zone d'urbanisation future à court terme
 Zone humides (liste non exhaustive)	1AUL : secteur de loisirs, camping, tourisme
 Changement de destination autorisée	A : Zone Agricole inconstructible
	AC : Zone Agricole constructible
	Ah : secteur d'habitat isolé
	Ah1 : secteur d'habitat isolé règles particulières
	N : Zone Naturelle
	Nf : secteur de forêts
	Nh : secteur d'habitat isolés
	Ntsc : secteur touristique et de loisirs
	Ni : secteur de loisirs
	Ne : secteur d'étangs
	Ns : secteur de ski

Echelle :	1/2000
Dossier notification	
 URBANISME - PAYSAGE	